

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
GOURLIZON**

**Séance du 20 mai 2009**

Nombre de membres

**l'an deux mil neuf  
et le vingt mai**

En exercice 15  
Présents 12  
Votants 14

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

**Date de la convocation**

15 mai 2009

**Etaient présents :** Ronan CHATALIC – Annie JULIEN - Marcel SERGENT – Jean PLIQUET – Daniel ULRICH - Jean-Yves BOZEC – Geneviève LE FAOU – Bernard TROALEN - Guy LE BERRE – Eric LE BARS – Eric BIGOT – Guy MARZIN

**Absents :** Emmanuelle RASSENEUR

Michel LE BARS ayant donné procuration à Guy MARZIN  
Gilles ALLAIN ayant donné procuration à Ronan CHATALIC

**Objet de la délibération**

Convention FEFIDEC

Monsieur Eric LE BARS a été élu secrétaire de séance

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par des agriculteurs de la Commune pour pouvoir bénéficier des services de la FEFIDEC (Fédération Finistérienne des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) afin de lutter contre les nuisibles qui causent des dégâts à leurs cultures.

Le Maire, après avoir lu les services accessibles aux communes signataires de la convention avec la FEFIDEC, demande au Conseil Municipal de l'autoriser à adhérer à cet organisme pour aider les agriculteurs de la Commune dans leur lutte contre les nuisibles. La signature de cette convention implique l'adhésion de la Commune moyennant une cotisation de 55 euros par année ( Commune de moins de 1 000 habitants).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adhérer à la FEFIDEC par convention à partir de 2009 moyennant une participation forfaitaire annuelle de 55 euros.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

G. MARZIN